PITRUSEDDA
PIETROSELLA

REGLEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES DE PIETROSELLA

Ecole de Pietrosella – Année 2025-2026

La commune de Pietrosella met à disposition des familles un service de **garderie** et de **restauration scolaire** destiné aux élèves de l'école **maternelle** et **élémentaire**.
Ces services sont assurés par le personnel communal (éducatrice spécialisée, ATSEM, animatrices et agents d'entretien), dans un objectif constant de **sécurité**, de **bien-être** et de **qualité** d'accueil des enfants.

Ce temps d'accueil est un moment de **détente et de bien-être** mais n'en conserve pas moins une fonction **éducative**. Ces moments sont organisés en **cohérence** avec les autres moments de la journée, dans le souci du **respect** de l'enfant, de ses **besoins fondamentaux** et de ses **rythmes**.

Contact mairie – Services périscolaires
Kathy Diruit
Tél. : 04 95 53 50 50
Courriel : accueil@pietrosella.fr

Contact service péri et extrascolaire
Morgane Lobello
06 81 94 80 83
courriel : alsh@pietrosella.fr

1. LA GARDERIE

Conditions générales

Le service de garderie est proposé **gratuitement** aux familles.

Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- Matin de **7h30 à 8h10**

Celui-ci se fait exclusivement à l'intérieur de l'école, la priorité est donnée aux activités calmes.

- Les soirs de **16h45 à 18h00**

En cas de beau temps, les enfants sont invités à jouer dans la cour. Lors de l'accueil en intérieur des jeux et matériels créatifs sont mis à disposition des enfants, de l'aide au devoir est proposée.

L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année scolaire. Elle s'effectue au moyen du formulaire ci-après, à déposer à l'accueil de la mairie ou à transmettre par courriel à : accueil@pietrosella.fr.

Modalités d'inscription

- **Accueil régulier** : l'enfant est inscrit de manière fixe. Les jours de fréquentation (matin et/ou soir) doivent être précisément indiqués.

- **Accueil occasionnel** : les responsables légaux doivent prévenir le jour même au plus tard, soit par écrit (mot remis à l'enseignant), soit par téléphone au **06 19 82 15 20**.

Tout retard ou modification exceptionnelle doit impérativement être signalé afin de garantir une prise en charge rapide de l'enfant et d'éviter toute situation anxiogène.

Toute modification en cours d'année doit être déclarée à la mairie et donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle fiche d'inscription.

Règles de fonctionnement

- Aucun enfant ne pourra être accueilli sans inscription préalable.
- Les agents communaux ne sont pas responsables des enfants non-inscrits.
- L'absence d'un parent à la sortie de l'école n'entraîne pas automatiquement l'accueil en garderie.
- Les personnes autorisées à récupérer l'enfant doivent être majeures et mentionnées sur la fiche d'inscription.
- Aucun enfant ne pourra quitter la garderie seul ou accompagné d'une personne non autorisée.
- Le matin, les enfants doivent arriver après avoir pris leur petit-déjeuner.
- Un enfant absent de l'école l'après-midi ne pourra pas être accueilli à la garderie du soir.
- Les parents sont tenus de respecter l'horaire de fermeture : 18h00 au plus tard ainsi que l'horaire minimum de départ : 16h45.

En cas de forte demande, le conseil municipal se réserve le droit d'établir une liste de priorités afin de garantir la sécurité et le bien-être des enfants accueillis.

2. LA RESTAURATION SCOLAIRE

Organisation du service

La cantine scolaire est ouverte à l'ensemble des élèves de l'école maternelle et élémentaire ayant dûment rempli les **formalités d'inscription et à jour de leurs paiements**, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les repas sont préparés par **Corse Centrale Restauration**, puis remis en température sur site dans le strict respect des **normes sanitaires** en vigueur. Le personnel communal est garant de l'**hygiène** et du **bon déroulement** du service.

Les menus, élaborés par une diététicienne conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, sont publiés mensuellement sur le site internet de la mairie de Pietrosella.

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

Objectifs pédagogiques et éducatifs

Le service de restauration scolaire vise à :

- Proposer des repas **équilibrés** et de **qualité**,
- Favoriser la **découverte** et la **diversification** alimentaire,
- Sensibiliser les enfants à la lutte contre le **gaspillage** alimentaire,
- Initier les élèves au **tri sélectif** et aux comportements **écoresponsables**.

Des menus à thème et animations ponctuelles sont organisés plusieurs fois par an.

Encadrement des enfants

Le personnel périscolaire assure :

- **La sécurité**, de la sortie de classe du matin à la reprise des cours l'après-midi,
- **L'hygiène**, avant et après le repas,
- **L'écoute**, en restant attentif aux besoins et à l'expression des enfants,
- **L'ordre**, en veillant au respect des règles de vie collective et de politesse.

Modalités d'inscription et de gestion

- L'inscription à la cantine s'effectue pour la **semaine complète** (sauf situations particulières et sous réserve d'un accord de la mairie).
- Les repas sont commandés chaque lundi, avec une semaine d'avance.
- Les absences d'une semaine ou plus peuvent être déduites sous réserve d'une information transmise à la mairie **au moins une semaine à l'avance**. En cas de non-respect de ce délai, les repas seront facturés.
- Tout départ définitif de la cantine doit être signalé au minimum une semaine à l'avance et fera l'objet d'un **certificat de radiation** émis par la mairie.

Tarification au 1 juin 2026

Le prix du repas est fixé par délibération du **Conseil Municipal** de la Commune, celui-ci est établit selon le **quotient familial**. À défaut de justificatif, le tarif maximal sera appliqué.

Quotient familial mensuel	Repas	Repas PAI
QF>450€	1.10€	0.50€
451<QF>700€	2.00€	1.00€
701<QF>900€	3.90€	1.95€
901<QF>1200€	4.60€	2.30€
1201<QF>1500€	5.40€	2.70€
1501<QF>2000€	6.00€	3.00€
QF>2000€	6.60€	6.30€

Facturation et paiement

La facturation est mensuelle. Les factures sont transmises par courrier et par voie électronique aux familles inscrites sur la plateforme **www.mesfacturesonline.fr**.

Le règlement s'effectue :

- En ligne via la plateforme,
- A l'accueil de la mairie (carte bancaire, chèque ou espèces dans la limite de 300 €).

Toute demande ou réclamation doit être adressée exclusivement à la mairie par téléphone ou par courriel.

Le non-paiement des factures dans les délais prévus entraîne l'envoi d'une relance émise par la mairie soit par appel téléphonique, courrier de dette aux parents ou mail. Si le règlement n'est pas effectué dans les vingt jours à compter de l'envoi de la relance, la Trésorerie du Grand Ajaccio sera chargée du recouvrement des sommes dues par tout moyen en son pouvoir et pourra appliquer des pénalités supplémentaires

SANTÉ – ALLERGIES – TRAITEMENTS

Aucun médicament ne doit être confié ou administré aux enfants fréquentant la restauration scolaire.

En cas d'allergie alimentaire ou de problème de santé particulier, un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** sera mis en place à la demande des familles, en lien avec la direction de l'école et les services municipaux.

Accidents et incidents

- En cas d'incident bénin, les responsables légaux sont informés.
- Aucun soin médical ne sera prodigué sans accord parental.
- En cas d'urgence grave, les secours seront contactés immédiatement. Les responsables légaux, la direction de l'école et la mairie seront informés sans délai.

RESPONSABILITÉ

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels non nécessaires à la scolarité.

L'assurance de la commune couvre les utilisateurs en cas d'accident dont la responsabilité lui incomberait. Les parents s'engagent à souscrire une assurance responsabilité civile et à en fournir les coordonnées lors de l'inscription

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

CHARTE DE BONNE CONDUITE ET SANCTIONS

Les enfants s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Entrer calmement au restaurant scolaire,
- Respecter la nourriture, le matériel et le personnel,
- Rester assis pendant le repas et lever la main pour demander de l'aide,
- Parler sans crier,
- Goûter les plats proposés,
- Débarrasser dans le calme,
- Quitter la cantine dans le respect des consignes.

Les enfants sont sous la responsabilité du Personnel qui assure une discipline bienveillante. Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre la classe du matin et celle de l'après-midi.

Il est donc nécessaire qu'il y règne de la discipline, les enfants devront respecter des règles ordinaires de bonne conduite. Auquel cas des rappels aux règles, avertissements voire sanctions pourront être envisagées.

Catégorie	Exemples de faits	Sanctions possibles	Avertissement des parents
Catégorie 1 - Légère	Bavardages, disputes légères	Rappel à la règle, pédagogie	Aucun
Catégorie 2 - Moyenne	Bousculade, refus d'obéir, insultes	Rappel à la règle Avertissements Contribution à une activité de la vie collective de manière pédagogique.	1ère récidive : appel aux parents pour information 2nde récidive : 1er avertissement aux parents par courrier 3ème récidive : 2nd avertissement et entretien avec les parents
Catégorie 3 - Grave	Violence, menace, fuite, dégradation majeure (Incidents répétés)	Réparation, Exclusion temporaire,	1er cas : avertissement par courrier 2ème cas : 2nd avertissement et entretien avec les parents 3ème cas : exclusion temporaire

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

Tout manquement répété donnera lieu à un entretien associant l'enfant, sa famille, la responsable périscolaire et les élu(e)s en charge de l'enfance.

En cas d'implication d'un tiers (un autre enfant de l'école), les parents de l'enfant concerné seront immédiatement informés.

En signant le présent document, les responsables légaux et l'enfant reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et en accepter les modalités.

Signature du ou des responsables légaux **Signature de l'enfant**

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

FICHE D'INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES

Je souhaite inscrire mon(mes) enfant(s) au service suivant :

☐ Cantine ☐ Garderie

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Classe			

Nom et prénom du ou des responsable(s) légal(aux) :

.....

.....

Adresse :.....

.....

.....

N° de téléphone 1 : .....

N° de téléphone 2 : .....

Adresse e-mail : .....

Pièces à fournir pour le service cantine :

- Photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-opposition pour la famille ou de chacun des parents.
- Une attestation de la CAF, de la MSA ou autre organisme si bénéficiaire, sur laquelle figure le quotient familial.

En l'absence de justificatif le tarif plafond sera appliqué.

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

POUR LE SERVICE GARDERIE - Souhaits d'accueil

MATIN :

☐ Semaine complète

Sinon, cocher les jours souhaités :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

SOIR :

☐ Semaine complète

Sinon, cocher les jours souhaités :

☐ Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi

OCCASIONEL : ☐ Inscription à la demande

Autorisation pour venir récupérer l'enfant

Je soussigné : .....

Responsable légal de l'enfant : .....

Autorise les personnes majeures (munies d'une pièce d'identité) nommées ci-dessous à venir chercher mon/mes enfants).

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTE	NUMERO DE TELEPHONE

PITRUSEDDA
PIETROSELLA

AUTORISATION DE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Je soussigné(e) .....

autorise le traitement des données collectées ci-dessus.

Je reconnais que les données personnelles (adresse, nom, prénom, âge) recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné à établir les modalités de l'admission de l'enfant au sein de la structure (montant de la tarification, admission prioritaire, suivi particulier etc).

Sont destinataires de ces informations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions : la mairie de Pietrosella, le CCAS de Pietrosella et l'école de Pietrosella.

Ces données personnelles seront conservées jusqu'à trois ans après le départ de l'enfant concerné, c'est-à-dire autant que nécessaire pour réaliser les traitements indiqués ci-dessus ou à d'autres fins essentielles telles que se conformer à aux obligations légales, résoudre les éventuels litiges et appliquer les conventions.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous bénéficiez également de la possibilité d'effectuer une réclamation auprès de la CNIL par courrier postal au 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou en vous rendant sur le site https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à margaux.paoli@pietrosella.fr

Date :

Signature :